



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 37283

## Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'organisation des gardes médicales dans les zones rurales. Dans de nombreuses zones rurales, la garde médicale n'est pas assurée par les libéraux les samedis et les dimanches et la nuit. Cette situation est inquiétante pour les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion et étant dans l'impossibilité de se déplacer. De la même manière, les services d'urgence sont parfois à une longue distance des personnes nécessitant des soins d'urgence. Cette situation provoque par ailleurs un engorgement des services d'urgences hospitalières et impose au SAMU (15) des déplacements inutiles. L'instauration d'un tour de garde obligatoire et respecté par les professions médicales, en zone rurale, pourrait effectivement répondre à cette nécessité de santé publique. En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Alary](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37283

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 avril 2004, page 2841

**Question retirée le :** 27 avril 2004 (Fin de mandat)